

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

XLIV-135 | 2006 Citoyenneté et démocratie providentielle

Pour l'étude des modes d'intégration entre participation citoyenne et références culturelles

Beate Collet



Édition électronique

URL: http://ress.revues.org/258 DOI: 10.4000/ress.258 ISSN: 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2006 Pagination : 93-107 ISBN : 9-782-600-01108-2 ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Beate Collet, « Pour l'étude des *modes d'intégration* entre participation citoyenne et références culturelles », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLIV-135 | 2006, mis en ligne le 01 août 2006, consulté le 01 octobre 2016. URL : http://ress.revues.org/258; DOI : 10.4000/ress.258

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Librairie Droz

Beate COLLET*

POUR L'ÉTUDE DES MODES D'INTÉGRATION ENTRE PARTICIPATION CITOYENNE ET RÉFÉRENCES CULTURELLES

La présente contribution se propose de retracer le cheminement intellectuel autour d'un concept, l'« intégration » et sa mise en œuvre dans une typologie des modes d'intégration. Ce cheminement est d'abord interpersonnel, entre une directrice de thèse et sa doctorante. Quand je suis venue voir Dominique Schnapper en 1987 avec le projet d'une étude comparative des mariages mixtes en France et en Allemagne dans le cadre d'un DEA, j'ai tout de suite senti son intérêt pour le sujet et pour la comparaison, mais aussi sa circonspection concernant la réalisation de l'entreprise. Rétrospectivement, je peux dire aujourd'hui que mes recherches s'inscrivent dans la droite ligne des travaux de Dominique Schnapper. J'y ai puisé de l'inspiration théorique et méthodologique et j'y ai adhéré grâce à son style pédagogique particulier imposant rigueur de raisonnement et précision quant à la production des données.

Ce cheminement intellectuel est aussi devenu scientifique dans la mesure où il a cherché à combiner l'ensemble de ces apports pour en faire une conceptualisation qui m'est personnelle, afin de la confronter ensuite aux réalités empiriques d'une enquête originale auprès de conjoints étrangers de couples mixtes en France et en Allemagne qui, à leur tour, ont permis d'affiner la théorisation. J'exposerai ci-dessous en introduction, les trois domaines (intégration, approche théorique, idéal-type) dans lesquels l'influence de la sociologie de Dominique Schnapper a été décisive pour la suite de mes travaux, pour ensuite développer dans le corps de l'article ma mise en œuvre de ces apports théoriques et méthodologiques.

Au moment où j'étais en train de mettre en place ma comparaison France-Allemagne en proposant une double enquête empirique cadrée par des réalités juridiques, Dominique Schnapper était membre de la Commission des Sages chargée de réfléchir à une réforme du Code de la nationalité¹. Pour formuler des propositions, la commission était amenée à confronter la législation française aux dispositions existantes dans d'autres pays européens afin de trouver des explications concernant les différences dans les histoires nationales spécifiques.

^{*} Sociologue, maître de conférence à l'Université Lyon 2.

¹ Commission installée par le Premier ministre (Jacques Chirac) en juin 1987 sous la présidence de Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat. Entre le 18 septembre et le 16 octobre 1987, la commission a procédé à de très nombreuses auditions publiques et le 7 janvier 1988 a été remis au Premier ministre le rapport des travaux de la commission intitulé: *Etre français aujourd' hui et demain*, La Documentation française, Paris.

L'intégration était alors politiquement le mot d'ordre et suscitait de vifs débats publics. Dans le séminaire de Dominique Schnapper à l'EHESS son utilisation politique et sociale était déconstruite et son héritage sociologique rappelé. La France de l'intégration (1991) attestera ensuite des réflexions issues de ces séances. Un chapitre est consacré aux conceptions française et allemande de la nation, basé sur un travail d'analyse historique et philosophique, réflexion que Dominique Schnapper approfondira dans La communauté des citoyens (1994). Sa perspective comparative m'a été fort utile pour élaborer le cadrage structurel et national de mon enquête empirique. Avec d'autres, j'ai participé à ce débat sur l'intégration et il s'est avéré très rapidement que ce concept pourrait constituer le dénominateur commun d'une recherche comparative franco-allemande.

En ce qui concerne l'orientation théorique de la sociologie de Dominique Schnapper, je garde le sentiment que ses étudiants disposaient d'une relative liberté dans le choix de leurs approches théoriques. La sociologie préconisée mettait toutefois clairement les acteurs au centre de l'analyse, sans pour autant méconnaître le poids des structures et surtout de l'histoire. Les choix théoriques des doctorants étaient diversifiés, je me souviens autant des références à Weber et Goffman, qu'à Berger et Luckmann ou plus classiquement, en sociologie française, à Durkheim, Boudon ou Crozier. Aujourd'hui je pense que j'étais particulièrement sensible à ces courants car, laissant une place au libre arbitre de l'individu, ils étaient en phase avec mon expérience sociale: immigrée en France et en ascension sociale par les études, j'étais plutôt attirée par l'analyse des phénomènes de non-reproduction sociale.

Quant à la méthodologie, l'analyse idéal-typique de Max Weber était très présente au séminaire. Dominique Schnapper avait elle-même analysé plusieurs enquêtes grâce aux typologies, notamment *Juifs et Israélites* en 1980 et *L'Epreuve du chômage* en 1981, qui nous servaient de modèles. Régulièrement les doctorants ou les anciens doctorants présentaient leurs typologies élaborées à partir de l'analyse des expériences vécues des acteurs interrogés. Les séances des séminaires servaient à expliciter la théorisation proposée et permettaient de revenir sur les principes de base de son élaboration. Progressivement la méthode typologique s'est imposée à moi comme le meilleur moyen pour dépasser l'analyse thématique simple et d'avancer dans la 'compréhension sociologique' (titre choisi par D. Schnapper pour son manuel au sujet des typologies, 1999). En élaborant une typologie dans ma thèse pour ensuite l'appliquer à mon matériau empirique, j'ai éprouvé concrètement le saut théorique que permettent les idéaux-types dans le passage de la description à l'analyse.

Cet article sera donc l'occasion de rappeler comment j'ai utilisé le concept d'intégration. Je commence par le nécessaire dépassement des prénotions autour de la notion d'intégration, avant d'exposer les différents apports théoriques qui ont contribué à forger mon approche conceptuelle, pour ensuite présenter la typologie des modes d'intégration. Cette typologie, conformément au cadre théorique proposé, conçoit les modes d'intégration comme des articulations spécifiques entre la participation citoyenne et des références culturelles ou ethniques.

Aujourd'hui, plus de dix ans après la réalisation de l'enquête empirique, les données concrètes ont nécessairement vieilli, notamment les réalités juridiques

auxquelles sont confrontées les étrangers ont changé, et les cadres nationaux, français et allemand, ont évolué notamment sous l'influence de l'harmonisation européenne. Toutefois, il s'avère que la typologie proposée dans ma thèse en 1996² garde sa valeur heuristique et pourra même, on le verra dans la conclusion de l'article, servir de cadre d'analyse à d'autres populations, qu'elles soient issues de l'immigration ou non.

ROMPRE AVEC LES PRÉNOTIONS DU MONDE SOCIAL ET POLITIQUE

Alors que le concept de l'intégration dispose d'un héritage sociologique solide depuis les travaux de Durkheim, on constate aujourd'hui que son usage dans le monde social et politique lui confère un sens flou et réducteur qui fait en quelque sorte obstacle à son utilisation sociologique. Les écueils à une conceptualisation relèvent au moins de trois registres différents: le sens commun utilise 'intégration' comme un jugement de valeur, les représentations sociales et politiques en ont fait un concept réservé aux immigrés et de nombreuses études sociologiques l'ont mobilisé sans interroger ce sens commun ou politique.

Le terme 'intégration' est couramment utilisé dans le langage commun pour qualifier l'adaptation des immigrés à la société d'accueil. En général, on évoque la bonne intégration par opposition à son corollaire péjoratif, l'absence d'intégration. L'invisibilité sociale et culturelle des immigrés – et de leurs descendants – sans être clairement exprimée comme telle, semble le but à atteindre. Cette exigence de conformité est aux antipodes des libertés d'expression et de style de vie proclamées par ailleurs. Jugement de valeur par excellence, la prétendue « bonne intégration » est établie par rapport aux normes en vigueur dans le milieu social et culturel de celui qui l'énonce et fait bien souvent l'amalgame avec la réussite sociale.

Progressivement l'intégration apparaît comme une thématique qui concernerait exclusivement les populations issues de l'immigration, comme si la participation à la société (aux différentes instances de socialisation) et la conformité aux normes, qu'elles soient générales ou partielles, ne se posaient pas à tout un chacun. Les politiques dites «d'intégration» mises en place en direction des populations immigrées soutiennent cette représentation et renforcent son caractère normatif. Le sociologue devrait analyser ces politiques d'intégration au même titre que les comportements des immigrés, car, nous le verrons ci-dessous, le cadre politique dans lequel évoluent les acteurs a une influence directe sur leurs façons d'agir.

Cependant, du point de vue de l'analyse sociologique, le principal problème semble résider dans le fait que les chercheurs utilisent une notion de l'intégration peu conceptualisée. Souvent ils sont eux-mêmes tributaires des conceptions politiques ou sociales ambiantes. Conscients de cet état de fait, certains ont déploré à juste titre que la sociologie de l'immigration se soit peu émancipée de la demande

² B. Collet, *Citoyennetés et mariage mixte en France et en Allemagne*, thèse de doctorat, EHESS (sous la direction de D. Schnapper), 1996, Paris.

politique³. Ils ont proposé, soit de définir plus précisément la notion d'intégration, soit de l'écarter⁴. La question n'est pas uniquement de trouver une définition à l'intégration, mais de donner à la problématique de l'intégration une consistance théorique qui puisse la transformer en outil d'analyse sociologique.

Emmanuelle Santelli, qui est revenue récemment sur dix années d'utilisation de ce concept, considère que les efforts de définition n'ont pas toujours su enrayer les présupposés véhiculés par la notion et elle privilégie de ce fait l'utilisation du concept de socialisation afin de «rendre compte [...] des manières de prendre place dans la société sous l'effet des deux instances socialisatrices (familiale et sociétale) qui interagissent tout au long du cycle de vie »⁵. Certes, ce choix alternatif paraît de premier abord comme une issue, mais le changement de concept n'évacue pas pour autant l'idée d'intégration. Il a cependant permis de mener la discussion conceptuelle: intégration *versus* socialisation, notamment dans des enseignements proposés conjointement à l'Université Lyon 2 et dans des collaborations de recherche instaurés depuis plusieurs années⁶.

J'ai pour l'instant souhaité poursuivre mes travaux avec ce concept en posant toutefois d'emblée certaines prémisses qui le différencie de son usage social et politique. *Primo*, il faudrait résolument envisager l'intégration dans sa dynamique sociale et sociétale (pas linéaire, pas nécessairement ascendante) et poser la question du 'comment se passe l'intégration' sans porter de jugement de valeur. Cela implique que le processus d'intégration est nécessairement différentiel⁷, il s'agira d'étudier les différents modes de participation à la vie sociale. Ce faisant, il devient évident que, *secundo*, tout le monde est intégré, dans la mesure où la participation à la société prend toujours une forme ou une autre, l'exclusion étant elle aussi une forme d'intégration⁸. Cela étant dit, il va de soi, *tertio*, que l'intégration ne concerne pas uniquement les populations issues de l'immigration, mais interroge le processus de participation à la société de tous les groupes, de tous les individus, de toutes les populations.

³ Cf. par exemple Françoise Lorcerie, *Les sciences sociales au service de l'identité nationale : le débat sur l'intégration en France au début des années 1990*, Denis-Constant Martin (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on «nous» en politique?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, pp. 245-281.

⁴ Cf. par exemple S. Beaud, G. Noiriel, «Penser l'intégration des immigrés », *Hommes et Migrations*, n° 133, juin 1990, pp. 43-53 ou encore Jacqueline Costa-Lascoux, «Assimiler, insérer, intégrer », *Projet*, n° 227, automne 1991, pp. 7-15.

⁵ Emmanuelle Santelli, *Du modèle d'intégration à l'analyse des manières de prendre place dans la société : le cas des descendants d'immigrés maghrébins*, in : «Migrations Société », vol. XV, n° 86, mars-avril 2003, pp.69-82, p. 78.

⁶ TD de lectures sociologiques 'Intégration – socialisation' assuré par E. Santelli et B. Collet de 1998 à 2000, deuxième année du DEUG de sociologie; projet de recherche sur les conjugalités mixtes en France et en Allemagne mené conjointement depuis 2002, enquête France étant financée par l'ISH Lyon et l'INED, l'enquête Allemagne étant financée par la Fondation Balzan (Genève).

⁷ A. Zehraoui, «Processus différentiels d'intégration au sein des familles algériennes en France», *Revue française de sociologie*, vol. XXXVII, n° 2, avril-juin 1996, pp. 237-261.

⁸ D. Schnapper, *Intégration et exclusion dans les sociétés modernes*, in: S. Paugam (dir.), *L'exclusion*, *l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 23-31.

AUX ORIGINES DU CONCEPT SOCIOLOGIQUE

Il me paraît judicieux de conserver l'intégration comme outil d'analyse en raison de sa solide tradition sociologique. Pour ce faire, il faut néanmoins poursuivre la réflexion conceptuelle. Dans le chapitre qui suit, je vais donc revenir sur l'origine du concept dans la sociologie de Durkheim, pour ensuite le confronter à d'autres concepts qui souvent lui sont associés, l'assimilation ou la socialisation. Cette discussion conceptuelle sera pour moi l'occasion de présenter des approches de différents sociologues qui, à mon sens, ont permis de réaliser des avancées théoriques considérables dans ce domaine. Je terminerai sur une proposition de définition qui m'est propre et qui cherche à tenir compte de l'ensemble des acquis théorique antérieurs.

Dans la tradition sociologique coexistent deux approches de l'intégration. La première s'intéresse à la société dans son ensemble et cherche donc à comprendre l'intégration de la société en tant que telle. La seconde privilégie le point de vue des individus ou des groupes et interroge leur intégration à la société. Certains reconnaissent dans cette distinction un débat assez classique entre structuralisme et individualisme, qui, toutefois, a quelque peu perdu de sa pertinence. Nous suivons plutôt Dominique Schnapper qui propose de considérer l'intégration à la société comme le processus concret de l'intégration de la société politique dans son ensemble. L'intégration de groupes particuliers, tels que les immigrés ou les chômeurs par exemple, n'est qu'une dimension particulière du processus dans son ensemble⁹. Ce faisant, elle réactualise l'approche durkheimienne qui a pensé l'intégration de la société comme le produit de l'intégration des individus à diverses instances, la famille, l'église, le groupe professionnel ou la société politique 10.

Deux études durkheimiennes sont emblématiques de cette double approche. Dans *De la division du travail social*, Durkheim distingue la 'solidarité mécanique' et la 'solidarité organique', deux principes fondateurs de l'intégration <u>de</u> la société en insistant tout particulièrement sur l'importance des règles morales et juridiques¹¹. Dans *Le Suicide*, Durkheim aborde la question de l'intégration plutôt du point de vue des individus. Il analyse le suicide comme étant une conséquence du processus de l'intégration. Si elle est trop faible, il conclut au suicide égoïste, trop forte au suicide altruiste et au cas où elle est déréglée, il propose de parler de suicide anomique. Ce faisant, il tient compte des effets des différentes institutions: religieuse, familiale et professionnelle¹².

Au-delà de la portée concrète de ces deux études, des enseignements pertinents pour l'étude de l'intégration découlent de la sociologie de Durkheim. L'intégration se fait sur la base de règles juridiques et morales d'une légitimité plus ou moins étendue. Il est donc difficile de concevoir l'intégration comme une participation à la société sans considérer la normativité qui en relève. Le processus

⁹ D. Schnapper, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 39.

¹⁰ D. Schnapper, La France de l'intégration, Paris, Gallimard, 1991, p. 96.

¹¹ E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1986 (11ème édition).

¹² E. Durkheim, Le Suicide, Paris, PUF, 1985 (1ère édition 1897).

d'intégration se réalise grâce à des instances intermédiaires entre la société et l'individu, les institutions, dont l'étude est un des principaux objets de la sociologie. Il me semble préférable d'assouplir quelque peu le raisonnement à partir des institutions en parlant simplement de dimensions de l'intégration, à savoir l'intégration politique, juridique, professionnelle, familiale, résidentielle, religieuse etc.

Toutefois, ni l'adoption des institutions, ni le respect des règles ne sont des processus mécaniques, l'individu par son activité sociale contribue à l'élaboration des règles et à la modification des institutions. Jean-Daniel Reynaud rend l'approche durkheimienne plus dynamique, en proposant de considérer l'activité de régulation, c'est-à-dire le processus d'élaboration de la règle, les négociations entre acteurs dont elles font l'objet, voire les conflits qui peuvent en découler. Il voit aussi la multiplicité de règles et normes qui se superposent, voire se contredisent, dans un système social donné¹³. Face aux règles et aux institutions, les acteurs disposent de marges de manœuvre, voire ils contribuent à leurs transformations. Certes les étrangers subissent le cadre juridique régissant leur présence en France ou en Allemagne, plus ou moins contraignant selon les conjonctures politiques, mais ils ne sont pas pour autant sans capacité d'agir à l'intérieur de ce cadre¹⁴.

Ce sont encore les travaux de Dominique Schnapper qui m'ont permis de saisir la centralité de la dimension politique. Car l'intégration se réalise par rapport à un système politique donné, qui, outre son cadre juridique, met en œuvre une idéologie nationale forgée à travers l'histoire. Par la citoyenneté, l'individu participe à la communauté des citoyens et sa relation à l'autre a toujours de fait des implications politiques et citoyennes. Pour reprendre la formule prégnante proposée par D. Schnapper: «Dans toute nation démocratique, le politique institue le social »¹⁵. L'immigré ou l'étranger-résident est également citoyen par de multiples aspects (droits civiques et sociaux), tout en étant, en tant que non-national, exclu de la communauté nationale. Dans son processus d'intégration, il doit toutefois situer et orienter sa conduite par rapport à cette communauté historiquement forgée et par rapport à la citoyenneté régissant le lien social d'une manière générale. Pour rendre compte de cette situation spécifique, Albert Bastenier et Felice Dassetto proposent de parler de «citoyennisation» pour désigner le processus social d'entrée dans la cité, plutôt que son résultat, la citoyenneté. Ce faisant, ils cherchent à maintenir une réflexion en termes de citoyenneté dans le registre de l'analyse socio-anthropologique et de ne pas réserver l'exclusive à la science politique ou au droit¹⁶.

¹³ J.-D. Reynaud, Les règles du jeu. Action collective et régulation sociale, Paris, Armand Colin (collection U), 1989. Bien qu'ayant travaillé à partir de l'exemple de l'élaboration des conventions collectives dans les entreprises, son approche est suffisamment généralisable pour être transposée à d'autres domaines.

¹⁴ Souvent ce n'est que sur le long terme qu'on peut s'apercevoir des modifications opérées sous l'influence des acteurs, même si, notamment dans la conjoncture politique actuelle, les possibilités laissées aux immigrés d'infléchir la situation juridique donnée semblent minimes.

¹⁵ D. Schnapper, La Communauté des citoyens, op. cit., p. 14.

¹⁶ A. Bastenier, F. Dassetto, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1993, pp. 192-193.

Dans la sociologie américaine, on retrouve le concept d'intégration chez Talcott Parsons. Ce dernier lui accorde une place prépondérante dans sa théorie fonctionnaliste générale centrée autour de l'activité sociale. L'intégration est nécessaire pour coordonner les parties du système et stabiliser le tout. Suivant Durkheim, il souligne le rôle important des règles juridiques¹⁷. Cette théorisation n'a cependant pas empêché Parsons d'adopter ensuite un point de vue assimilationniste pour analyser l'avenir social des populations minoritaires aux Etats-Unis et de prôner tout simplement la disparition des groupes ethniques¹⁸.

Les recherches menées par l'Ecole de Chicago sur les migrants et les minorités ont plutôt privilégié le concept d'assimilation. Dans le race relations cycle élaboré par Robert E. Park et Ernest W. Burgess, l'assimilation est l'ultime étape d'un cycle d'interactions entre la société d'immigration et les groupes ethniques ou raciales¹⁹. Dominique Schnapper souligne à juste titre que leur conception de l'assimilation n'était pas pour autant assimilationniste. Les auteurs voyaient un processus par lequel les individus pouvaient progressivement élaborer une vie culturelle commune (partage d'une langue commune, participation aux traditions politiques américaines, adoption des mêmes modes de vie), tout en gardant leurs particularismes²⁰. Il reste néanmoins qu'il s'agit d'un modèle instaurant une progression régulière, voire linéaire, et qu'il prône irréversibilité du processus. Dans les années soixante, Milton M. Gordon prolonge l'approche de l'Ecole de Chicago tout en l'affinant. Il propose toujours un modèle de l'assimilation en étapes, en distinguant surtout entre assimilation culturelle et assimilation structurelle, mais son modèle est moins linéaire et affirme que l'assimilation peut prendre des formes différentes. Son apport théorique a surtout consisté à considérer les critères de classe et d'appartenance ethnique conjointement, l'ethnclass²¹.

Les approches d'intégration/assimilation de la sociologie germanophone se sont plutôt inspirées de la tradition anglo-saxonne tout en parvenant à élaborer leur propre conceptualisation. L'ouvrage allemand qui institue la sociologie des études migratoires en Allemagne est sans conteste celui proposé par Hartmut Esser²². Ce dernier conceptualise l'assimilation en distinguant entre deux sortes de variables, les caractéristiques du migrant et les spécificités de son environnement. En combinant les premiers (motivation, cognition, attribution et résistance) avec les seconds (opportunités, barrières et alternatives), il obtient un modèle

¹⁷ T. Parsons, Eléments pour une sociologie de l'action, Paris, Plon, 1955.

¹⁸ Souligné et explicité par Bastenier, Dassetto, *Immigration et espace public*, *op. cit.*, pp. 129-130 en citant un texte de Talcott Parsons «Some theoretical considerations on the nature and trends of change of ethnicity», in: Nathan Glazer et D.P. Moynihan, *Ethnicity: Theory and Experience*, Cambridge, Harvard University Press, 1975, pp. 53-82.

 $^{^{19}\,}$ R. E. Park, Ernest W. Burgess, Introduction to the Science of Sociology, Chicago, University of Chicago Press, 1921.

²⁰ D. Schnapper, *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 194-195.

²¹ M. M. Gordon, *Assimilation in American Life. The Role of Race, Religion and National Origin*, New York, Oxford University Press, 1964.

²² H. Esser, Aspekte der Wandersoziologie. Assimilation und Integration von Wanderern, ethnischen Gruppen und Minderheiten, Darmstadt, Luchterhand, 1980.

d'assimilation en quatre dimensions: l'assimilation cognitive (capacités linguistiques, aptitudes, assurance, connaissance des gestes et des normes, reconnaissance des situations), l'assimilation identificatoire (projet de retour, naturalisation, conscience ethnique, comportement politique), l'assimilation sociale (contacts interethniques formelles et informelles, déségrégation, participation aux institutions de la société d'accueil), l'assimilation structurelle (revenu, prestige et position professionnelle, mobilité sociale ascendante et déségrégation). Selon Esser, les actions assimilatives des migrants sont d'autant plus probables que les variables personnelles sont positives, les résistances individuelles faibles et les obstacles institutionnels peu élevés. Ce modèle finement élaboré abandonne donc l'idée de cycles, bien qu'on puisse lui reprocher qu'il projette et valorise, malgré tout, l'assimilation à la société majoritaire.

Le sociologue suisse, Hans-Jürgen Hoffmann-Nowothny, insiste, quant à lui, davantage sur les effets structurels. Il distingue entre l'intégration en tant que participation des migrants à la structure des statuts sociaux: la position professionnelle, le revenu, le niveau d'études, le statut juridique et le logement; et l'assimilation en tant qu'adaptation à la culture dominante de la société d'immigration en ce qui concerne la langue et les orientations normatives²³. Au début des années quatre-vingts, il avait contribué à la réalisation d'une importante étude comparative entre la Suisse et l'Allemagne appliquant son concept théorique qui avait conclu, en Suisse, à une moindre ségrégation spatiale et une meilleure participation aux statuts sociaux des étrangers, de ce fait mieux assimilés que ceux installés en Allemagne²⁴.

Si l'on compare les conceptualisations de l'intégration et de l'assimilation, de multiples points se recoupent. Je considère toutefois qu'on n'a théoriquement pas intérêt à confondre les deux concepts. L'intégration relève d'une approche de sociologie générale, alors que la notion d'assimilation a été forgée dans le domaine particulier de l'analyse des relations interethniques. Bien qu'élaborée sous des formes de plus en plus différenciées, l'assimilation fait plus facilement référence à un cycle avec des étapes dont le but ultime serait la conformité à la population majoritaire. Cette visée normative peut être associée aussi à l'intégration, d'ailleurs on la trouve chez Durkheim comme chez d'autres penseurs qui l'ont suivi. Un renouveau théorique me semble toutefois plus aisément possible qu'avec le concept de l'assimilation. Il faudrait, d'une part, tenir compte de la multiplicité des normes et des règles – sectorielles pour certaines, générales pour d'autres – complémentaires, mais aussi contradictoires, et d'autre part, ériger en principe l'analyse que l'on peut appeler « situative » du fait qu'elle considère le contexte politique et historique et les rapports de domination entre les différents groupes sociaux.

En procédant ainsi, une sociologie de l'intégration qui s'intéresse à des populations particulières, tels que les immigrés, n'est qu'une des applications possibles qu'une sociologie de l'intégration peut connaître par ailleurs. L'étude du proces-

²³ H.-J. Hoffmann-Nowothny, Soziologie des Fremdarbeiterproblems. Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz, Stuttgart, Enke, 1973.

²⁴ H.-J. Hoffmann-Nowothny, Karl Otto Hondrich (dir.), *Ausländer in der BRD und in der Schweiz. Segregation und Integration: eine vergleichende Untersuchung*, New York, Campus, 1981.

sus d'intégration des étrangers serait un cas spécifique du processus d'intégration à la société en général qui est accompli par tout un chacun. En procédant ainsi, nous ne définissons pas un champ sociologique à part, telle qu'une sociologie de l'immigration ou des relations interethniques, mais bien au contraire, nous considérons le thème de l'intégration des étrangers comme relevant de la sociologie en général qu'il convient d'analyser avec les outils et les concepts dominants de cette discipline.

En confrontant le concept d'intégration à celui de socialisation, on doit constater, malgré une même filiation²⁵, que le premier semble davantage insister sur les données structurelles, politiques et juridiques, par rapport auxquelles les individus déploient leurs actions. D'une certaine manière, la socialisation apparaît comme l'équivalent de ce que certains ont appelé, à la suite de Durkheim, l'intégration sociale. Les analyses opérant avec le concept de socialisation se centrent sur les trajectoires et sur l'intériorisation (ou l'incorporation) des conduites et des valeurs²⁶. Ce faisant, elles négligent bien souvent la prise en compte de la dimension proprement politique. Pour s'approcher plus clairement d'une conception en termes d'intégration, il faudrait considérer les cadres de socialisation de manière beaucoup plus explicite.

Par ailleurs, le concept d'intégration me semble plus propice pour saisir les processus de participation de populations spécifiques qui se distinguent clairement par un statut juridique particulier (les étrangers ou les étudiants), mais aussi par des conditions sociales stigmatisantes (les handicapés ou les exclus). L'intégration permet d'étudier plus explicitement les incidences du changement de contexte (national, résidentiel, professionnel, législatif etc.) sur les conduites des individus sans pour autant négliger la continuité du processus de socialisation depuis le contexte d'origine.

Comme aboutissement de cette discussion conceptuelle, je propose, à la suite de Dominique Schnapper, une théorisation de l'intégration qui insiste explicitement sur la tension entre le structurel et l'individuel. Cette dernière est au fond assez proche de la théorie de la 'structuration' élaborée par Anthony Giddens dans son livre *La constitution de la société*²⁷. L'intégration des individus (ou des individus agrégés en groupes) à la société n'est ni la simple participation aux institutions, ni le fruit de la seule action de ces individus. Selon moi, *le processus de participation au cadre politique et normatif que représente la société* qu'on appelle 'intégration', résulte de l'interaction qui s'établit entre les structures et les possibilités d'actions, *il s'élabore donc dans la dynamique entre les conditions structurelles, notamment juridiques, et les comportements et attitudes des acteurs*. Il est primordial d'accorder une place importante à la dimension

²⁵ Durkheim avait parlé dès 1911 de la «socialisation méthodique de la jeune génération» dans *Education et sociologie*, Paris, PUF, 1966.

²⁶ Cf. C. Dubar, *La socialisation*, A. Colin, Paris 2000 (3ème édition). Dans ce livre l'auteur passe en revue les différentes approches conceptuelles du concept 'socialisation'.

²⁷ A. Giddens, *La constitution de la société*. *Elements de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987. Dans ce livre, l'auteur remplace la dualité de l'individu et de la société par celle de la structure et de l'action, inextricablement liées dans les pratiques des acteurs. La structure est définie comme des données institutionnelles et durables auxquelles l'individu est confronté. L'action, qui n'a pas toujours un objectif précis, consiste en une activité compétente de l'individu.

politique et citoyenne dans cette réflexion car elle renvoie à l'ordre politique même de la société. Le cadre juridique qui en découle représente une normativité incontournable, notamment pour les étrangers. Néanmoins, la participation ne se fait pas uniquement en subissant le cadre normatif, elle suppose également une activité régulatrice. Cette participation dans les diverses domaines de la vie sociale est marquée par un jeu de confrontation d'intérêts individuels et collectifs. Elle est donc toujours conflictuelle et exprime les rapports de force en œuvre. Les valeurs démocratiques d'égalité et de liberté, érigées en idéaux politiques au niveau collectif, sont continuellement mises à l'épreuve dans les rapports sociaux concrets de tous les jours. L'étude de l'intégration d'une population particulière révèle l'intégration de la société, sa transformation et ses points névralgiques.

Ce cadre théorique établi, il s'agit maintenant de proposer une théorisation de moyenne portée qui permettrait d'analyser la pluralité des manières de s'intégrer à la société, que nous appelons 'modes d'intégration', que nous avions élaboré, pour le cas particulier des conjoints étrangers de couples mixtes avec des Françaises ou des Allemandes.

LES MODES D'INTÉGRATION, UNE ARTICULATION ENTRE L'ETHNOS ET LE DEMOS

Mes lectures d'études empiriques sur l'intégration des immigrés, mais aussi de travaux plus théoriques sur les conceptions nationales d'intégration en France et en Allemagne, ou pour reprendre les termes de Dominique Schnapper, sur les « singularisations nationales » de la communauté des citoyens²8, m'ont permis de déceler progressivement qu'il s'agissait toujours, que ce soit au niveau des acteurs ou au niveau structurel, de mettre au jour l'articulation entre les éléments culturels hérités, d'une part, et des éléments politiques et civiques, d'autre part. Chaque processus d'intégration pourrait se comprendre comme une articulation spécifique de ces différents éléments. La participation citoyenne met l'acteur face à sa place et son rôle dans la société, qui de fait est une communauté nationale²9, avec des droits et des obligations. Ses références culturelles et ethniques³0 le renvoient à ses particularismes divers (religieux, familiaux, politiques, professionnels etc.) quelles que soient d'ailleurs son appartenance ou sa référence culturelle précise. Pour le dire plus concrètement, la population majoritaire, elle aussi, doit trouver son articulation entre la participation citoyenne et les références particulières.

²⁸ D. Schnapper, La communauté des citoyens, op. cit., p. 24.

²⁹ Cette communauté nationale est évidement sous influence de l'Union européenne et de la Communauté internationale.

³⁰ Il me semble préférable de garder à la fois les adjectifs 'culturel' et 'ethnique', leur signification ne se recouvre pas complètement. Le premier terme semble plutôt renvoyer à des pratiques et valeurs acquises dans un contexte de socialisation spécifique, alors que le deuxième terme semble se référer plutôt à des manières de penser ou de faire héritées de la génération précédente en référence à un collectif qui fait sens réellement et symboliquement sans que l'attachement puisse être objectivement justifié.

Les idées de *communautisation*³¹ et *sociétisation* proposées par Max Weber m'ont quelque peu aidée à voir l'intérêt d'élaborer une telle articulation. Pour Weber ces deux principes sont inhérents à l'activité sociale. Dans la réalité sociale ils se trouvent bien souvent entremêlés, mais il convient de les distinguer pour les besoins de l'analyse³². Conformément à sa sociologie, il s'agit de logiques qui régissent l'activité sociale. Posons-nous la question de savoir dans quelle mesure les acteurs ont recours lors de leurs constructions identitaires individuelles et collectives plutôt à l'une ou à l'autre de ces logiques? La participation citoyenne, tout autant que les références ethniques, culturelles et religieuses, dans nos sociétés relèvent tantôt d'une logique de *sociétisation*, tantôt d'une logique de *communautisation*, selon qu'elles se fondent sur un compromis d'intérêts ou sur « n'importe quelle espèce de fondement affectif, émotionnel ou encore traditionnel »³³. L'articulation entre participation citoyenne et références ethniques et culturelles est donc en quelque sorte comme doublée par une distinction entre la logique qui anime principalement l'une ou l'autre composante.

L'enquête auprès des couples mixtes en France et en Allemagne³⁴, menée de 1991 à 1993, a permis d'élaborer mon outil d'analyse, une typologie des modes d'intégration. La lecture du corpus d'entretiens a révélé que le processus d'intégration des conjoints étrangers de couples mixtes semblait marqué par une dynamique entre leur participation (politique, professionnelle et familiale) dans le pays d'immigration et la référence à la culture de leur pays d'origine. Ainsi nous avons construit une typologie des formes d'intégration en fonction de deux principes, la participation nationale et citoyenne (demos) et la référence à la culture d'origine (ethnos)³⁵. Les types ainsi construits ont été intitulés dans la thèse, pour le premier 'intégration en tant qu'étranger', car il n'opère pas de distinction entre l'ethnos et le demos et maintient l'appartenance nationale, politique et culturelle dans la société d'origine. Le deuxième type, 'l'intégration en tant que national', ne distingue pas non plus entre l'ethnos et le demos, mais opère un transfert de l'appartenance nationale et culturelle dans le pays d'immigration. Le troisième type, nommé 'intégration en tant que citoyen', repose sur une distinction entre la dimension politique (demos) et la dimension culturelle (ethnos) de la nationalité. Ce type d'intégration transfère l'appartenance nationale dans la société d'immigration tout en préservant la référence à l'identité culturelle d'origine.

³¹ Nouvelles traductions de *Vergemeinschaftung* et *Vergesellschaftung* proposées par Jean-Pierre Grossein, « De l'interprétation de quelques concepts wébériens », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 4, 2005, p.687. Les traductions de ces néologismes avaient déjà été proposées dans M. Weber, *Sociologie des religions*, 1998, Paris, Gallimard par rapport à la traduction de M. Weber *Economie et Société* des années soixante-dix.

³² M. Weber, *Economie et société*, (tome 1: les catégories de la sociologie), Paris, Pocket-Agora, 1995, pp. 78-82, § 9.

³³ M. Weber, *ibidem*, p. 79.

³⁴ L'enquête a été menée auprès des conjoints étrangers immigrés à l'âge adulte, originaires de pays à tradition musulmane, d'un niveau d'études équivalent ou supérieur au baccalauréat, mariés avec des femmes françaises en France et des femmes allemandes en Allemagne.

³⁵ Nous nous sommes inspiré de la terminologie d'E. Francis, *Ethnos und Demos. Soziologische Beiträge zur Volkstheorie*, Berlin, Duncker & Humblot, 1965 qui a le mérite de revenir à des termes en latin dont la signification est plus univoque. Ethnos renvoie à un ensemble de traits d'ordre anthropologiques, alors que demos dénomme la communauté politique.

Attribuer un nom à chaque type-idéal n'a jamais été une tâche anodine. Progressivement, il s'est avéré que les intitulés choisis en 1996 n'étaient peut-être pas assez abstraits, la confusion avec la réalité sociale, c'est-à-dire les modes réels de l'intégration, était toujours proche. C'est pourquoi dans une publication ultérieure (2000), les noms des trois types ont été revus, le premier type est appelé 'intégration par différenciation', le deuxième, 'intégration par assimilation' et le troisième 'intégration par participation citoyenne' Voyons ci-dessous les stylisations empiriques rendues possibles grâce à ces types.

Le mode d'intégration des conjoints étrangers qui se rapproche de 'l'intégration par différenciation' se caractérise par une conception plutôt réifiée de l'identité culturelle. Celle-ci est interprétée comme une origine ethnique indépassable, voire inaliénable. En conséquence, concernant la dimension nationale et citoyenne, les conjoints proches de ce type n'envisagent pas d'acquérir la nationalité du pays d'immigration, car cela ne changerait rien au fait qu'ils sont 'culturellement différents'. Leur exclusion de la citoyenneté politique (le vote aux différentes élections) ne semble pas les gêner outre mesure. Par ailleurs, ils ont une faible volonté d'installation dans le pays d'immigration à long terme. Si leur séjour se prolonge, c'est plus par la force des choses que par un véritable choix. Souvent la question du retour au pays d'origine n'est pas réglée, certains gardent même un projet d'installation pour toute la famille dans le pays d'origine. Leur intégration professionnelle est soit transnationale (correspondant de presse, import-export), soit pas encore accomplie dans la mesure où ils connaissent le chômage ou l'emploi occupé ne correspond pas à leur formation. Leur conception conjugale et parentale reste influencée fortement par les modèles hérités du pays d'origine.

L'accent mis sur la culture d'origine a des conséquences directes sur l'éducation des enfants. En tant que père, le conjoint étranger s'investit beaucoup pour transmettre sa culture d'origine à ses enfants: il leur parle dans sa langue maternelle et les élève selon sa religion. Les enfants portent des prénoms de son pays d'origine en première position, et les garçons sont circoncis pour des raisons identitaires et religieuses. La famille se rend régulièrement au pays d'origine du père. Généralement le conjoint français ou allemand participe à ce projet d'éducation et contribue à perpétuer la culture du père.

'L'intégration par assimilation' est théoriquement pensée comme le contraire du type précédant. Empiriquement il a été constaté que les conjoints d'origine étrangère, dont le mode d'intégration s'en rapproche, se comportent selon une logique d'assimilation politique et culturelle. Cette attitude vient tout naturellement, ils ne ressentent pas une obligation allant dans ce sens, au contraire l'assimilation correspond à leur besoin de réussite économique et sociale. Ainsi, l'acquisition de la nationalité permet de réaliser au mieux l'intégration dans tous les domaines, elle est envisagée dès que possible et la citoyenneté politique est

³⁶ B. Collet, Binationale Paare und Familien in Frankreich und Deutschland: Die Auswirkungen des rechtlichen Status auf die Integrationsmodi inländisch verheirateter Ausländer, in: J.-L. Alber et al. (dir.), 2000, Mariages Tous Azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux. Grenzüberschreitend Heiraten. Binationale Paare in pluridisziplinärer Perspektive, Editions universitaires Fribourg Suisse, 2000, pp. 103-119.

exercée avec conviction. Les conjoints proches de ce type font preuve d'une forte volonté d'installation, le retour au pays d'origine n'est pas prévu, souvent la question avait déjà été réglée avant la mise en couple avec une femme française ou allemande. Ils ont connu une intégration professionnelle plutôt facile, souvent en connaissant une véritable réussite sociale (médecin, avocat, ingénieur etc.). En ce qui concerne le mariage, leur conception est institutionnelle, car ils semblent attachés au statut que ce dernier procure et au cadre familial en accord avec les normes dominantes de la société d'installation.

Concernant les choix éducatifs l'intégration des enfants dans la société d'immigration est le principal argument évoqué. Ainsi le père ne parle pas sa langue maternelle avec les enfants et n'accorde pas beaucoup d'importance à la transmission de sa religion. Les enfants portent plutôt des prénoms français ou allemands en première position, les garçons ne sont pas circoncis pour ne pas les distinguer de leurs camarades d'école. Les vacances en famille au pays d'origine sont rares, le conjoint d'origine étrangère s'y rend plutôt seul pour rendre visite aux membres de sa famille.

'L'intégration par participation citovenne' se caractérise par la volonté d'exercer pleinement la citoyenneté dans le pays d'immigration, tout en préservant l'identité culturelle d'origine. Celle-ci, toutefois, est réinterprétée de manière laïque et seulement certains aspects sont transmis (par exemple la musique et des habitudes culinaires). Les conjoints proches de ce type demandent à acquérir la nationalité du pays d'immigration dès que possible, par contre ils ne seraient pas d'accord pour renoncer à leur nationalité d'origine. La décision de s'installer a émergé progressivement comme une conséquence du choix conjugal et des autres choix de vie. Le retour au pays d'origine n'est plus envisagé, par contre la famille s'y rend régulièrement pour des séjours de vacances. Le mariage ne correspond pas à une conviction, mais à une décision pragmatique, dans le but d'acquérir un meilleur statut juridique. Certains affirment même qu'ils ne se seraient pas mariés s'ils n'avaient pas été contraints par les circonstances. L'intégration professionnelle, elle aussi, est plutôt pragmatique. La vocation professionnelle se révèle progressivement au fil de 'petits boulots' ou de formations successives. La culture d'origine (prénom, circoncision, langue) est transmise aux enfants, toutefois sans lui donner une signification religieuse. En ce qui concerne la circoncision, par exemple, l'argument hygiénique l'emporte sur l'argument identitaire.

Ces trois formes d'intégration rendent le concept d'intégration opératoire. On peut dire qu'elles représentent trois façons de s'approprier les institutions sociales (nationalité, profession, mariage, famille) du pays d'immigration. 'L'intégration par différenciation' est dans le déni des institutions telles qu'elles sont conçues dans le pays d'immigration, alors que 'l'intégration par assimilation' adopte les institutions dans leurs conceptions dominantes. 'L'intégration par participation citoyenne', en revanche, cherche à innover. En étant dans une appropriation plutôt pragmatique des institutions, elle modifie les contenus et le sens de ces derniers. Ce faisant, elle contribue au processus de transformation des institutions de l'intérieur.

Le lecteur attentif aura constaté que cette typologie ne se réfère pas à la comparaison France-Allemagne, car elle a été construite au-delà des contextes nationaux. Ces derniers produisent effectivement des variations en fonction de la conception politique de l'intégration et des législations précises en vigueur à l'époque

de l'enquête. Ainsi, les conjoints étrangers du premier type en France pouvaient avoir la nationalité française malgré le repli sur leur identité d'origine, alors qu'en Allemagne, les conjoints étrangers du deuxième type pouvaient avoir passé toute une vie en Allemagne avant d'acquérir la nationalité allemande. Les trois formes sont 'idéal-typiquement' présentes dans les deux pays, même si l'idéologie nationale allemande a tendance à produire plutôt 'l'intégration par différentiation', pendant que l'idéologie française semble plutôt tendre vers 'l'intégration par assimilation'. Dominique Schnapper m'avait à juste titre mise en garde contre une surévaluation de la différenciation France-Allemagne.

Dans une certaine mesure, on peut rapprocher ma typologie de celle élaborée par Bastenier et Dassetto³⁷. Ces auteurs constatent que lors de la phase d'installation, qualifiée de citoyennisation (cf. plus haut dans le texte), les stratégies d'inclusion dans espace public se différencient de plus en plus. Une première forme d'inclusion peut être désignée par le terme de citoyennisation partielle et instrumentale. Elle persiste à concevoir le projet migratoire comme un déplacement provisoire et se focalise sur ce qui est jugé utile pour un futur retour. Cette démarche entretient une marginalité volontaire et se caractérise par un repli sur la culture et le pays d'origine. Deux autres formes d'inclusion se complètent en quelque sorte, le conformisme adaptatif individuel qui correspondrait à une logique d'adaptation calquée sur les couches sociales subalternes de la société, et le conformisme par mobilité individuelle qui tente à réaliser, tout en s'adaptant à l'espace public, une mobilité sociale ascendante. De mon point de vue, cette typologie reste relativement descriptive et tributaire d'un raisonnement en phases d'intégration. Il me semble que l'articulation entre l'ethnos et le demos dans les différentes modes d'intégration est plus pertinente pour une compréhension d'ensemble.

La typologie proposée par Isabelle Taboada-Leonetti articule également l'adhésion au pays de résidence et l'importance accordée à la dimension ethnique. Par contre, elle englobe dans une moindre mesure que celle que je propose, les différentes dimensions de l'intégration (familiale, professionnelle). Elle reste centrée sur la dimension citoyenne de l'intégration et propose plutôt des catégories réelles. L'auteure distingue entre le «migrant résident», le «citoyen instrumental», le «citoyen pluri-culturel», le «national par adhésion», le «national pluri-culturel» ou pari républicain et le «citoyen civil»³⁸.

Grâce à ma typologie articulant *ethnos* et *demos*, les modes d'intégration des conjoints d'origine étrangère de couples mixtes, pris dans leurs dimensions nationale et citoyenne, professionnelle, conjugale et familiale (à travers la transmission culturelle aux enfants) prennent sens. Elle a mis au jour des logiques de comportement sous-jacentes dont les acteurs eux-mêmes n'ont pas nécessairement conscience. Aujourd'hui le pari consisterait à transposer cette typologie à d'autres réalités sociales, qu'elles soient liées ou non au fait migratoire. Dans quelle mesure pourrait-elle être généralisée au-delà des résultats obtenus à partir de l'expérience des couples mixtes?

³⁷ Bastenier, Dassetto, *Immigration et espace public*, op. cit. pp. 271-274.

³⁸ I. Taboada-Léonetti, «Citoyenneté, nationalité et stratégies d'appartenance», dans J. Costa-Lascoux, M.-A. Hily, G. Vermès, *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires. Hommage à Carmel Camilleri*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 95-120.

L'AVENIR D'UNE TYPOLOGIE

En guise de conclusion, j'aimerais livrer quelques suggestions quant à une généralisation possible de cette typologie au-delà de l'enquête concrète qui l'a vu émerger.

A partir du moment où l'on admet que les formes d'intégration sont des logiques individuelles d'intégration qui rencontrent des contraintes structurelles dans la société d'installation, elles prennent un sens plus général. Premièrement, elles pourraient être mises en œuvre dans d'autres pays d'immigration. Elles devraient faire apparaître les variations nationales à condition de faire l'analyse minutieuse de la conception nationale d'intégration, d'une part, et des législations sur la nationalité et le séjour des étrangers, d'autre part. Mais, deuxièmement, cette typologie devrait aussi faire sens par rapport à d'autres populations que celle des couples mixtes. On peut penser à des études sur d'autres catégories de population issues de l'immigration, telles que les jeunes adultes descendants d'immigrés maghrébins ou turcs s'insérant dans la vie professionnelle et familiale³⁹ ou des femmes immigrées, quelle que soit leur origine, cherchant à allier préoccupations familiales et professionnelles. Mais, on peut aussi envisager d'utiliser cette typologie comme grille de lecture de comportements de populations d'origine française qui doivent, elles aussi, trouver une articulation entre leur participation citoyenne concrète et leurs références culturelles transmises dans un milieu culturel spécifique (qu'il soit régional, social ou religieux).

La question de l'intégration est tellement au fondement même de la réflexion des sociétés sur elles-mêmes que ce concept semble encore avoir de beaux jours devant lui. Même si certains chercheurs l'abandonnent pour lui préférer une terminologie différente, ils restent néanmoins préoccupés par le même type de questionnement. Il faut simplement rendre ce concept suffisamment complexe pour qu'il ne donne pas une image réductrice de la réalité sociale, qu'il n'implique ni l'idée d'une harmonie nécessaire, ni d'une définition politique construite *a priori*.

Affiner l'analyse de l'intégration grâce à l'outil typologique permettra toujours une lecture de la réalité sociale dépassant le niveau descriptif. Certains auteurs choisissent des lectures typologiques plutôt orientées par rapport à des cas réels, alors que d'autres préfèrent des stylisations plus soutenues.

Toutefois l'analyse est d'autant plus généralisable que les termes de la typologie sont plus abstraits.

³⁹ Une étude comparative actuellement en cours avec Emmanuelle Santelli cherche à cerner les conjugalités mixtes des descendants d'immigrés maghrébins en France et des descendants d'immigrés turcs en Allemagne. Cf. une première publication à ce sujet: E. Santelli, B. Collet, « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 1, 2003, pp. 51-79. Une lecture des résultats obtenus à l'aide de la typologie présentée dans cet article me semble particulièrement féconde et constitue d'emblée une idée pour un futur article.